



Direction des Finances  
Service Moyens et Missions  
Transversales  
04.13.31.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Toutefois, suite à la loi n°2021-191, art. 15 du 22 février 2021 relative au report du renouvellement général des conseils départementaux, la date butoir de l'adoption par l'Assemblée du compte administratif est exceptionnellement reportée au 31 juillet 2021.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2020. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

## - Vision synthétique des comptes pour 2020<sup>1</sup>

### o des recettes de fonctionnement affectées par la crise sanitaire

Les recettes de fonctionnement des départements s'élèvent à 63,2 milliards d'euros pour l'exercice 2020. Elles connaissent une faible augmentation de 0,6% par rapport à 2019. Pour mémoire, la croissance 2018/2019 avait été de 3,1%. Cette modeste évolution par rapport à 2019 s'explique notamment par la diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (-1,8%). Le produit fiscal direct (taxe foncière sur les propriétés bâties [TFPB], CVAE, IFR) a, quant à lui, progressé de seulement 1,6% (+3,1% entre 2018 et 2019).

Pour le département des Bouches-du-Rhône, la croissance des recettes (hors provisions et cessions) est de 0,6% (+14,8 M€), soit la tendance nationale observée. Le produit de la fiscalité indirecte est en recul (-0,7%), dont -2,1% pour les DMTO (-9,8 M€). Le produit fiscal direct progresse lui de 1,6%.

### o une nette progression des charges

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2020 (hors intérêts) représentent 55 milliards d'euros. Elles s'accroissent de 3,2% par rapport à l'exercice précédent. La variation 2018/2019 s'était limitée à +1,2%. Cette forte augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par la progression des dépenses liées aux allocations au titre du RSA (+7,2%) et des dépenses liées aux frais de séjour et d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance (+5,4%).

Le Département connaît une croissance de ses charges de 5,3%<sup>2</sup> en 2020. Les dépenses de solidarité (1,5 milliard d'euros) augmentent de 6,7%. Notamment, les allocations individuelles de solidarité [AIS] avec 794 M€, sont en hausse de 6,1%. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (506,3 M€) sont en progression (+7,2%). Les dépenses d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) varient de +2,7% (175,3 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) de 6,2% (112,4 M€).

### o un niveau d'investissement maintenu malgré la crise

En 2020, les dépenses d'investissement hors dette des départements s'élèvent à 10,1 milliards d'euros. Elles sont en croissance de 0,7%. Ainsi, avec un volume voisin de 10 milliards en 2019 et en 2020, l'investissement départemental renoue pour la deuxième année consécutive avec les niveaux de 2014, date de mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques. En moyenne, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 9,5 milliards d'euros par an sur la période 2013/2020. Elles se ventilent pour 61% en dépenses directes d'équipement et 36% en subventions d'équipement versées.

<sup>1</sup> Sources : ADF – Ressources Consultants Finances – « Analyse financière rétrospective consolidée des départements (2013-2020) » du 10/06/2021 ; périmètre : 93 départements (hors Paris, Rhône, Corse, Mayotte, Martinique, Guyane, Réunion).

<sup>2</sup> Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

Avec 565,4 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une augmentation de près de 7,6% (+39,9 M€). Elles se répartissent en 67,3% de subventions versées et 32% d'équipements directs. En moyenne, sur la période 2015-2020, le Département aura investi 477,2 M€ par an.

#### o une épargne malmenée remplacée par le recours à la dette

En 2020, l'épargne brute des départements représente 7,6 milliards d'euros, chiffre proche de celui de 2018. Consécutivement aux effets de la crise sanitaire essentiellement, elle s'affiche en baisse de près de 14,2%. Elle demeure toutefois à un niveau supérieur que pendant la période 2013-2017. De même, l'épargne nette (4,5 milliards d'euros) est en retrait de près de 20,6%. Sans surprise, ce manque de financement par l'épargne a été remplacé par le recours à la dette. Après trois années consécutives de baisse, l'encours de dette des départements augmente de 1 milliard d'euros en 2020, soit à peu près le retrait de l'épargne nette constaté, pour atteindre 31,6 milliards d'euros. Concrètement, le financement des investissements par l'emprunt évolue de 24% en 2019 à 40% en 2020. Sur le périmètre concerné par l'étude (93 départements), sous l'effet conjoint de la baisse de l'épargne et de la croissance de l'encours de dette, le délai de désendettement varie de 3,4 ans en 2019 à 4,1 ans en 2020 (+0,7 an).

Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 173,3 M€ (toutes opérations incluses) avec une baisse de l'ordre de 36,7% par rapport à 2019. L'épargne nette (101,6 M€) suit cette tendance baissière (-54,8%). Les emprunts levés ont été de 442,3 M€ (dont avance de DMTO de 22,3 M€) et le stock de dette est de 1.409,6 M€ fin 2020. Ainsi, sous l'effet de la crise de 2020, le ratio de solvabilité passe provisoirement de moins de 4 ans à plus de 8 ans en seulement un an.

Au-delà de ces chiffres bruts, les dernières données remises par la direction générale des finances publiques (DGFIP) permettent de relativiser la situation de l'exercice 2020. En effet, les comptes 2020 doivent aussi être lus en considérant des recettes particulières représentées par les avances reçues sur DMTO (+22,3 M€) et l'étalement des charges Covid-19 (+51,4 M€). Dès lors, la solvabilité réelle à retenir s'affiche à 5,9 ans contre 4 ans en 2019 (+1,9 an). Au niveau national, selon la même source, la moyenne de la capacité de désendettement des départements de plus d'un million d'habitants passe de 3,6 ans à 5,1 ans (+1,5 an).

#### o un retour à la normale dès 2021

Dans sa publication du mois de juin 2021, l'agence Fitch Ratings confirme la note AA- du Département des Bouches-du-Rhône et considère la perspective à 2025 comme stable. Notamment, l'établissement souligne que « l'affirmation des notes de défaut émetteur reflète une capacité de désendettement du Département qui devrait rester inférieure à neuf années entre 2021 et 2024 et proche de neuf années en 2025 ».

En effet, avec une réduction des charges liées à la crise dès début 2021 et à un regain de la fiscalité indirecte, l'exercice 2021 devrait connaître une amélioration de la solvabilité du Département.

### 1° - La situation du budget général du Département

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde dans un premier temps la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

#### I - La section de fonctionnement

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

**A - les recettes de fonctionnement : 2.417,4 M€ (+0,2 %)**

Après correction des produits des cessions et des provisions, la croissance est de 0,6%.

#### Recettes de fonctionnement

Libellés	2019	Structure	2020	Structure	Var. 2019 - 2020
Fiscalité indirecte	1 092 021	45,2%	1 084 711	44,9%	-0,7%
Fiscalité directe	633 599	26,3%	643 745	26,6%	1,6%
Dotations et participations	543 605	22,5%	552 673	22,9%	1,7%
Reprises de provisions	16 028	0,7%	3 325	0,1%	-79,3%
Produit des cessions	8 372	0,3%	10 233	0,4%	22,2%
Autres recettes	119 796	5,0%	122 688	5,1%	2,4%
<b>Total</b>	<b>2 413 420</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 417 374</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,2%</b>
Total (hors provisions et cessions)	2 389 020	99,0%	2 403 816	99,4%	0,6%

en milliers d'euros

o la fiscalité directe : 643,7 M€ (+1,6%)

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 10,1 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (401,8 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 1,2 M€ à 135,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,3 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 1,8 M€ (- 1,7 M€).

o la fiscalité indirecte : 1 084,7 M€ (-0,7%)

Le produit fiscal indirect 2020 est en baisse de 0,7% (-7,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (450,6 M€), en baisse de 2,1% (-9,8 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de

11,5 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (369,1 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (230,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (21,1 M€). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,5 M€.

Concernant les DMTO, malgré un effondrement du produit lors du 1<sup>er</sup> confinement, le résultat de l'année 2020 peut être considéré comme satisfaisant. La chute de 2,1% est très proche de la constatation nationale (-1,8%). Au-delà des DMTO, certains postes de fiscalité indirecte (TA, TCFE) semblent eux aussi affectés par la crise sanitaire.

o les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 552,7 M€ (+1,7%)

Cette rubrique, composée de crédits d'Etat ou de la CNSA, progresse de 9,1 M€ (+1,7%) entre 2019 et 2020.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2020 représente 300,4 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ (-0,4%). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€.

La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 20,6 M€ en 2020, en progression de 7,2% (+1,4 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 11,1 M€, sont en retrait de 1 M€ (-8,4%). De même, la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO est elle aussi en baisse en 2020 (9,4 M€ ; -3,2 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est relativement stable (1,1 M€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente.

Parmi les ressources exceptionnelles en provenance du budget de l'Etat, il convient de citer deux éléments complémentaires. Un versement de 3,4 M€ représente la contribution de l'Etat à la charge de 13 M€ assumée par le Département lors de l'achat de masques pendant la crise sanitaire. Une somme de 0,8 M€ correspond à la part du Département sur le fonds de stabilisation de 115 M€ mis en place par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Ce fonds vise en particulier à accompagner les départements qui connaissent des difficultés particulières en raison de la dynamique des AIS. En 2020, 18 départements sont éligibles ; le département des Bouches-du-Rhône ne l'était pas en 2019. Cette attribution devrait croître en 2021.

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (41 M€), tous deux gelés entre 2019 et 2020. Le Département est également attributaire d'une

compensation de 15 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), chiffre proche de celui de 2018, en hausse de 13,2% (+1,7 M€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 100 M€ (+7,5%). C'est une croissance de 7 M€.

o les autres produits : 136,2 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 101,8 M€, en nette progression (+8,4 M€). Cette évolution est essentiellement consécutive aux recouvrements sur l'Etat dans le cadre du plan pauvreté, qui monte en puissance en 2020, et de l'encaissement de la participation de l'Etat pour les dossiers MNA.

Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur provisions représentent 3,3 M€ et les cessions 10,2 M€.

**B - les dépenses de fonctionnement : 2 244,1 M€ (+4,9%)**

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se limitent à 2 170,55 M€, en progression de 5,3% (+110,1 M€).

#### Dépenses de fonctionnement

Libellés	2019	Structure	2020	Structure	Var. 2019 - 2020
Personnel	358 665	16,8%	377 817	16,8%	5,3%
Services généraux	81 523	3,8%	82 499	3,7%	1,2%
Sécurité	76 635	3,6%	78 787	3,5%	2,8%
Enseignement	61 489	2,9%	60 328	2,7%	-1,9%
Culture et vie sociale	44 938	2,1%	40 016	1,8%	-11,0%
Politiques sociales	1 367 370	63,9%	1 458 379	65,0%	6,7%
Réseaux - Infrastructures	9 295	0,4%	10 035	0,4%	8,0%
Aménagement - Enviro.	13 224	0,6%	11 876	0,5%	-10,2%
Transports	34 605	1,6%	34 364	1,5%	-0,7%
Développement local	12 709	0,6%	16 446	0,7%	29,4%
Atténuations de produits	69 546	3,3%	67 485	3,0%	-3,0%
Provisions	9 556	0,4%	6 026	0,3%	-36,9%
<b>Total</b>	<b>2 139 556</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 244 059</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,9%</b>
<b>Total (hors provisions)</b>	<b>2 130 000</b>	<b>99,6%</b>	<b>2 238 033</b>	<b>99,7%</b>	<b>5,1%</b>

en milliers d'euros

o les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.458,4 M€

La progression de ces dépenses est de 6,7% en 2020, soit une hausse de 91 M€ et près de 83% de la croissance des charges.

Les charges des AIS passent de 748,7 M€ à 794 M€ (+45,4 M€), soit une croissance de 6,1%. En moyenne, sur la période 2012-2020, la progression des AIS aura été de 3,9% l'an. Les allocations du RSA augmentent de 7,2% en 2020 (506,3 M€), pour une moyenne de +3,6%. Les dépenses d'APA représentent 175,3 M€ et progressent de 3% (effet bénéficiaires et tarifs) contre une moyenne annuelle 2012-2020 de 2,3%. Enfin, la PCH atteint 112,4 M€ et continue de connaître une forte croissance (+6%). Pour mémoire, la moyenne sur la période de référence est de +9,6% l'an pour la PCH.

Au-delà des aspects AIS, les politiques menées en faveur des personnes du bel âge et les personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 320,9 M€, en croissance de 3,7% (+11,4 M€). La politique d'insertion concerne aussi les contrats aidés ou actions d'insertion sociale et professionnelle pour 42,9 M€.

Le Département veille également sur les personnes du bel âge : 13 maisons du bel âge (MBA) ont vu le jour sur le territoire départemental en 2020. Depuis le lancement du projet, 35 MBA ont été ouvertes auxquelles s'ajoute un dispositif itinérant. Pour la seule année 2020, la fréquentation a été de 51 811 visiteurs (pour 14 366 usagers inscrits). Par ailleurs, 52 622 actions ont été menées (sorties, activités, aide administrative, prévention).

Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (230,6 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2020 aussi dynamique qu'en 2019 (+14,5%/+29,2 M€), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés.

Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 19,8 M€.

o la sécurité : 78,8 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers (+2,8%/+2,2 M€). Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (65,7 M€ ; +2,8%/+1,8 M€) et du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

o les transports : 34,4 M€

Cette compétence est essentiellement constituée de 31,8 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,4 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

o l'éducation et la politique en faveur des collèges : 60,3 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017-2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu

pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards d'euros, dont près de la moitié en fonctionnement. Lors de la rentrée 2020/2021, un kit de fournitures scolaires a été remis à l'ensemble des 102 000 élèves des 188 collèges publics et privés sous contrat que compte le Département.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 40 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la réalisation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence avec plus de 1 000 événements et 2 millions de participants. En 2020, malgré la crise de Covid-19, le Département a maintenu une grande partie de ces financements afin de soutenir l'ensemble des partenaires dans un secteur déjà éprouvé par le désengagement de l'Etat. Toutefois, le budget investi en 2020 est en retrait de près de 4,9 M€ dans ces domaines (-11%).

o le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 38,4 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 9,7 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (6,3 M€) et du tourisme (5,5 M€) pèsent pour 11,8 M€. Enfin, les autres actions (16,9 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

Cette rubrique est en progression de près de 9% (+3,1 M€).

o les dépenses de moyens généraux : 533,8 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation.

▪ les charges de personnel : 377,8 M€

Les dépenses de personnel progressent de 19,2 M€ (+5,3%). Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, mais également par la prise en charge des emplois aidés et le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, services sanitaires et sociaux...). La collectivité a également fait le choix de soutenir son personnel au travers de différentes mesures lors de la crise sanitaire (versement d'une prime Covid-19, maintien des tickets restaurants...). Cet effort a représenté 4,8 M€, soit 25% de la hausse.



- les autres dépenses d'administration générale : 156 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...).

Les intérêts d'emprunt de la dette (14,4 M€), malgré une hausse des encours, ont été contenus (+0,3%). Les autres moyens (68,1 M€) sont en hausse de 0,9 M€ en 2020 (+1,4%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (28,4 M€), l'informatique (12,9 M€), des frais de communication et de protocole (3,5 M€). Du fait d'une activité réduite sur certains plans, le Département a ainsi maîtrisé les dépenses de moyens généraux en 2020.

#### Dépenses de moyens généraux

Libellés	2019	Structure	2020	Structure	Var. 2019 - 2020 (%)	Var. 2019 - 2020 (€)
Personnel	358 665	69,1%	377 817	70,8%	5,3%	19 152
Services généraux	67 160	12,9%	68 099	12,8%	1,4%	939
Intérêts de la dette	14 363	2,8%	14 400	2,7%	0,3%	37
Atténuations de produits	69 546	13,4%	67 485	12,6%	-3,0%	- 2 062
Provisions	9 556	1,8%	6 026	1,1%	-36,9%	- 3 530
<b>Total</b>	<b>519 290</b>	<b>100,0%</b>	<b>533 827</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>	<b>14 537</b>
<b>Total (hors personnel)</b>	<b>160 625</b>	<b>30,9%</b>	<b>156 009</b>	<b>29,2%</b>	<b>-2,9%</b>	<b>- 4 616</b>

en milliers d'euros

## II - La section d'investissement

Comme pour le fonctionnement, la section d'investissement se ventile en recettes (A) et dépenses (B).

### A - les recettes d'investissement : 33 M€ (-4,6%)

En 2020 le FCTVA est en légère diminution. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite ; elle est gelée depuis plusieurs années désormais. Le produit lié aux radars automatiques est relativement constant avec 0,5 M€ de dotation reçue. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été réformée en 2019. Les nouvelles règles de fonctionnement conduisent dans un premier temps à une rétractation du produit reçu. Une montée en puissance devrait intervenir en 2021, d'autant plus que des crédits exceptionnels ont été mis en place dans le cadre du plan de relance Etat. Les subventions reçues sont en retrait en particulier dans les domaines de la culture, de l'éducation et des routes. Là aussi, les ressources sont conditionnées à la réalisation de travaux.

### Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2019	Structure	2020	Structure	Var. 2019 - 2020
FCTVA	21 754,6	63,0%	21 638,7	65,6%	-0,5%
DDEC	7 919,1	22,9%	7 919,1	24,0%	0,0%
DGE/DSID	271,9	0,8%	54,5	0,2%	-80,0%
Subventions reçues	3 596,4	10,4%	1 571,5	4,8%	-56,3%
Autres recettes	1 000,5	2,9%	1 782,3	5,4%	78,1%
<b>Total</b>	<b>34 542,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 966,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,6%</b>

en milliers d'euros

### B - les dépenses d'investissement : 565,4 M€

La section d'investissement s'élève à 637,2 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 565,4 M€, soit une augmentation de près de 7,6% (39,9 M€).

Les subventions d'équipement affichent une augmentation de 4,7%, représentant 380,3 M€ et 67,3% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 180,8 M€ (32%).

### Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2019	Structure	2020	Structure	Var. 2019 - 2020
Services généraux	39 637	7,5%	39 347	7,0%	-0,7%
Sécurité	14 831	2,8%	11 296	2,0%	-23,8%
Enseignement	69 962	13,3%	75 324	13,3%	7,7%
Culture et vie sociale	4 932	0,9%	5 786	1,0%	17,3%
Politiques sociales	16 125	3,1%	18 839	3,3%	16,8%
Réseaux - Infrastructures	88 671	16,9%	106 653	18,9%	20,3%
Aménagement - Enviro.	193 615	36,8%	242 108	42,8%	25,0%
Transports	85 675	16,3%	58 366	10,3%	-31,9%
Développement	12 085	2,3%	7 727	1,4%	-36,1%
<b>Total</b>	<b>525 533</b>	<b>100,0%</b>	<b>565 446</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,6%</b>

en milliers d'euros

#### o l'aménagement et l'environnement : 242,1 M€

Ce poste représente près de 42,8% du montant total des dépenses réelles d'investissement. Il est en augmentation de plus de 48,8 M€ en un an. En 2020, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires a été une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (225,7 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (12,5 M€). Le Département a mis en place divers dispositifs de soutien à la population comme la prime air-bois (1,4 M€), Provence Eco-Rénov (3,3 M€), la participation financière à l'acquisition de véhicules électriques (8 175 vélos et 2 714 voitures pour 16,5 M€).

#### o les transports, réseaux et infrastructures : 165 M€

Constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières, la rubrique est en baisse par rapport à l'exercice précédent (-5,4%/-9,3 M€). Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 82,5 M€ contre 105,2 M€ lors de l'exercice précédent (-22,7 M€). En revanche, avec 74,5 M€, les infrastructures routières et portuaires ont mobilisé un budget supplémentaire de 20,9 M€ en 2020. Notamment, le développement du réseau des pistes cyclables sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône continue avec 6,9 M€ investis (+0,7 M€).

o l'enseignement : 75,3 M€

Le domaine augmente de 5,4 M€ en 2020, soit +7,7%.

L'enveloppe allouée aux 188 collèges publics et privés relevant des compétences du Département était de 73,4 M€, dont notamment 20,1 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne. La maintenance des établissements scolaires a représenté 27,9 M€ (+0,2 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 18,3 M€ (+4 M€). La recherche et l'enseignement supérieur ont bénéficié d'un budget de 1,9 M€.

o l'action sociale et les solidarités : 18,8 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé (+2,7 M€). Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements et en aide à l'acquisition de technologies innovantes de pointe pour des établissements de santé comme l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, l'institut Paoli-Calmettes ou encore l'hôpital Saint Joseph (10,3 M€). Cette année encore, l'accent a également été mis sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 8,5 M€. Notamment, le programme des maisons du bel âge a été poursuivi.

o la sécurité : 11,3 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 7,3 M€. Un montant de 2,4 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

o le développement local, le tourisme et l'agriculture : 7,7 M€

L'accompagnement dans les domaines de l'aménagement du territoire (5,3 M€), avec des projets comme Euroméditerranée et les chantiers navals de La Ciotat ou encore le soutien à l'agriculture (2,4 M€), reste un objectif pour maintenir l'emploi en Provence.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 5,8 M€

L'investissement est maintenu dans ce domaine avec la réalisation de près de 5,8 M€ d'équipements (travaux muséon Arlaten, archives et bibliothèque,

musée départemental de l'Arles antique) ou encore l'acquisition d'œuvres d'arts. Concernant le muséon Arlaten, après 11 ans de fermeture et un investissement de 22,5 M€, il vient d'ouvrir ses portes début 2021.

o les moyens généraux : 39,3 M€

Ce budget permet, par la modernisation des moyens logistiques (informatiques, matériels, véhicules, mobiliers, travaux) de la collectivité, de répondre aux besoins de développement des politiques publiques. Pour l'année 2020, la collectivité a su répondre rapidement aux contraintes du Covid-19 en renouvelant son parc informatique pour mettre en place rapidement le télétravail et ainsi ne pas être paralysée.

### **III - Les équilibres budgétaires**

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter d'éléments particuliers (B).

#### **A - les équilibres financiers du Département**

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 173,3 M€ en 2020, en recul par rapport à l'exercice antérieur (-36,7%). Les dépenses d'aide sociale représentent 87% de la hausse des charges sur cet exercice (+104,5 M€ toutes opérations incluses). Côté recettes, la baisse des DMTO (-9,8 M€) n'a fait qu'accentuer une situation financière compliquée par la crise.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 71,7 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 101,6 M€, soit 18% du financement des dépenses d'investissement.

L'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 représentait 1 409,6 M€ (dont une avance temporaire sur DMTO de 22,3 M€).

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 195,1 M€ et le résultat de fonctionnement est un excédent de 237,1 M€, soit un résultat global excédentaire de 42 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 46,9 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 9 M€ en dépenses et 60 M€ d'emprunts reportés en recettes. Au total, les restes à réaliser représentent 55,9 M€ en dépenses. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'une affectation.

#### **B - particularités**

Différents points particuliers restent à examiner.

##### **- la cession de l'immeuble La Garenne à Aubagne**

Par acte notarié en date des 10 et 11 décembre 2019, le Département a cédé l'immeuble La Garenne en faveur de la commune d'Aubagne. Ce bien a été inventorié sous le n° 830328 et comporte plusieurs biens liés (n°51347,

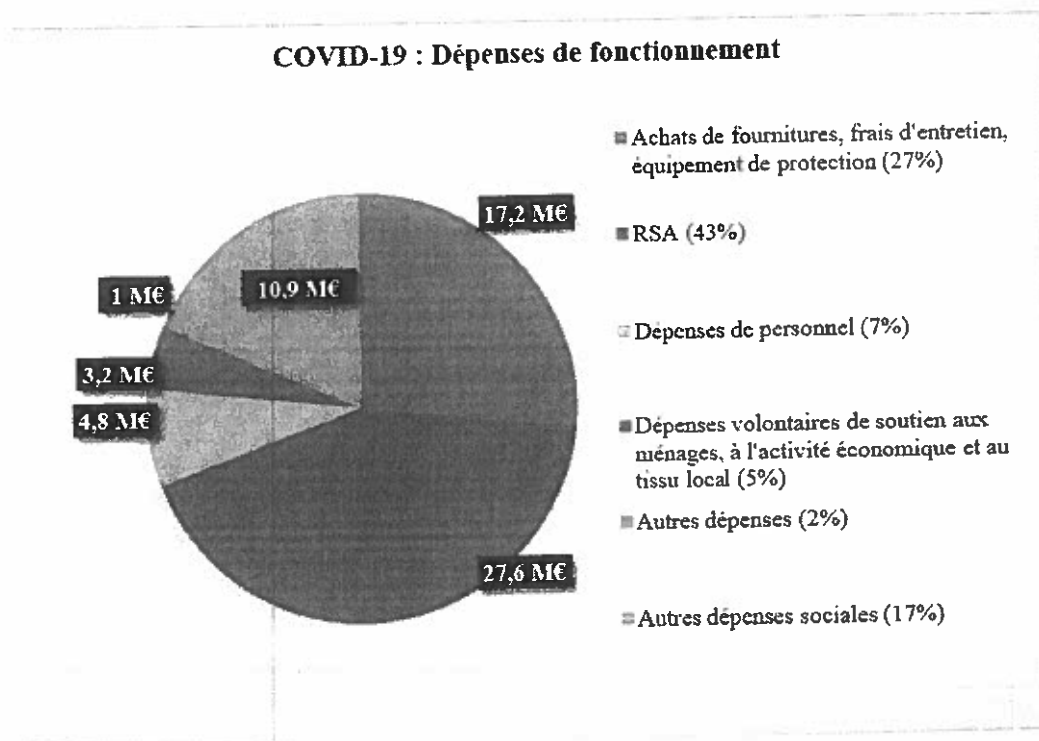
51565, 60002, 68651, 75766 et 87760). Ces biens sont imputés sur la nature comptable 21313 « bâtiments sociaux et médico-sociaux » et ont été sortis de l'actif départemental le 8 janvier 2021. Conformément à ce que prévoit l'instruction budgétaire et comptable M52, les biens susvisés ont fait l'objet d'un amortissement sur l'exercice 2020. Or, l'acte de vente ayant été signé les 10 et 11 décembre 2019, il convient de pratiquer une reprise sur amortissement de 714,52 € concernant les amortissements pratiqués à tort en 2020. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire constatant le débit du compte 281 313 « amortissement des bâtiments sociaux et médico-sociaux » et le crédit du compte 1 068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

### - la répartition des dépenses de la crise sanitaire Covid-19

Le Département a engagé dès le début de la crise sanitaire de nombreuses actions afin de lutter contre la pandémie de Covid-19.

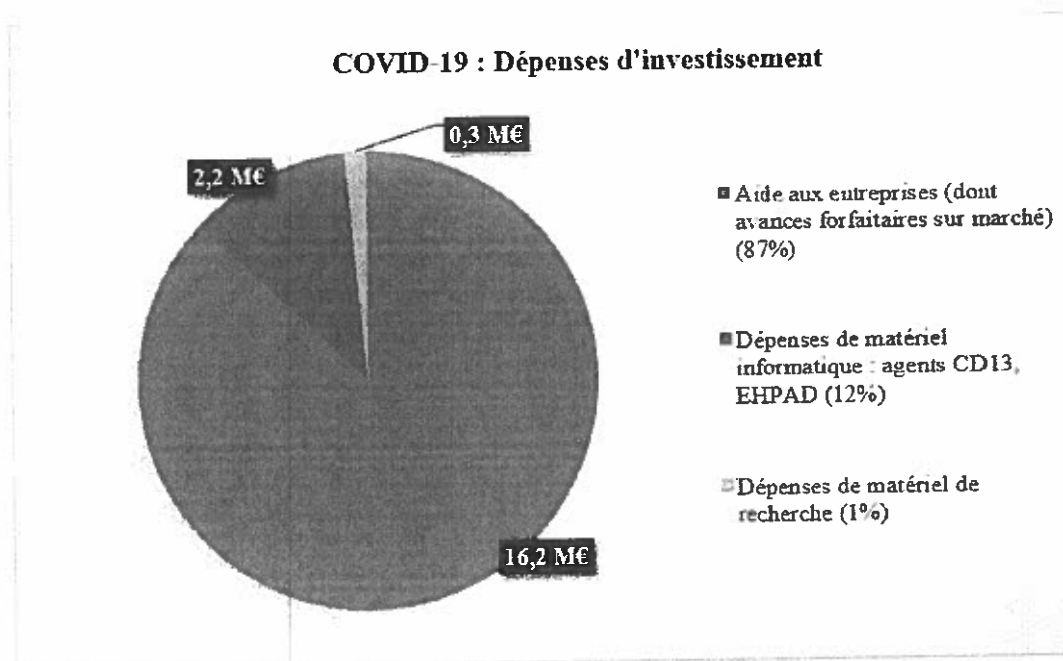
#### 1) dépenses de fonctionnement

A la fin de l'exercice 2020, le total des charges de fonctionnement liées à la crise sanitaire effectivement décaissées s'élevait à 65 M€. Dans le secteur de la solidarité, un important budget a été engagé pour l'achat d'EPI (matériels de protection, masques ou encore solutions hydro-alcooliques...) et pour le soutien des populations les plus vulnérables. Des primes destinées aux établissements sanitaires ont aussi été allouées par le Département. Par ailleurs, les autres politiques départementales ont été renforcées avec notamment une importante aide au secteur touristique ou à la culture.



#### 2) dépenses d'investissement

L'investissement a, quant à lui, permis le soutien aux entreprises ainsi qu'aux établissements hospitaliers ou encore aux collectivités locales. Le Département s'est aussi fortement engagé dans le déploiement du télétravail pour ses agents, pour ses aînés ou encore pour l'achèvement de la numérisation des collègues.



## 2° - Proposition d'affectation des résultats du budget général

Selon la réglementation, pour la détermination du résultat à affecter, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 195,1 M€, et des restes à réaliser d'investissement (9 M€ en dépenses et 60 M€ de recettes d'emprunt).

Les restes à réaliser, de 55,9 M€ en dépenses et 60 M€ en recettes au titre des deux sections, font l'objet d'un report en 2021.

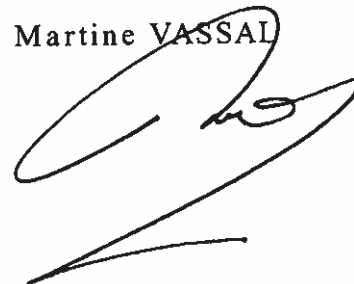
Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2020 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2021 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 144 124 491,69 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement 2020 à reporter en 2021 (001 dépense) : 195 129 661,02 € ;
- résultat de fonctionnement 2020 à reporter en 2021 (002 recette) : 92 961 358,94 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Vassal', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

---

# **ANNEXES**

---

**1. Tableau d'équilibre 2016-2020**

**2. Tableau II-2 du compte de gestion**

**3. Information des Citoyens – Présentation synthétique des informations financières essentielles  
(article L.3313-1 du CGCT)**



1. Tableau d'équilibre 2016-2020

En million d'euros	BUDGET PRINCIPAL					Evolution 2019 / 2020 En %
	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	2 291,7	2 370,3	2 348,6	2 413,4	2 417,4	0,2%
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	2 000,3	2 010,3	2 063,8	2 139,6	2 244,1	4,9%
<b>Épargne brute</b>	291,4	360,0	284,8	273,9	173,3	-36,7%
<b>Annuité dette en capital</b>	56,9	52,3	47,1	49,2	71,7	45,9%
<b>Épargne nette</b>	234,5	307,7	237,7	224,7	101,6	-54,8%
<b>Recettes Réelles d'Investissement (hors dette)</b>	57,9	43,9	36,8	34,5	33,0	-4,6%
<b>Dépenses réelles d'Investissement (hors dette)</b>	430,2	429,6	421,7	525,5	565,4	7,6%
<b>Emprunts</b>	133,0	114,7	116,5	228,7	442,3	93,4%
<b>Résultats antérieurs</b>	67,1	62,3	99,0	68,2	30,6	-55,2%
<b>Résultat cumulé</b>	62,3	99,0	68,2	30,6	42,0	37,3%

## 2. Tableau II-2 du compte de gestion



GED

Etat II-2  
Exercice 2020

013090

P DEP BOUCHES-DU-RHONE

01300 - DEPART. DES BOUCHES DU RHONE

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-114 463 817,69		-80 665 843,33		-195 129 661,02
Fonctionnement	145 020 690,76	92 188 158,33	184 253 318,20		237 085 850,63
TOTAL I	30 556 873,07	92 188 158,33	103 587 474,87		41 956 189,61
II - Budgets des services à caractère administratif					
01304-CD 13 - MAISON DE L'ENFA					
Investissement	3 021 853,34		138 000,23		3 159 853,57
Fonctionnement	737 336,63		739 380,95		1 476 717,58
Sous-Total	3 759 189,97		877 381,18		4 636 571,15
01305-CD 13 - C.M.P. COURS LIE					
Investissement	180 853,29		3 450,82		184 304,11
Fonctionnement	661 958,02		104 804,10		766 762,12
Sous-Total	842 811,31		108 254,92		951 066,23
01307-CD 13 - LABORATOIRES					
Investissement	821 649,95		-55 270,72		766 379,23



013090

P.DEP BOUCHES-DU-RHONE

01300 - DEPART. DES BOUCHES DU RHONE

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	603 349,78		881 151,95		1 484 501,73
Sous-Total	1 424 999,73		825 881,23		2 250 880,96
TOTAL II	6 027 001,01		1 811 517,33		7 838 518,34
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
01306-CD 13 - PORTS DE PLAISAN					
Investissement	-132 701,58		65 986,11		-66 715,47
Fonctionnement	208 874,95	189 945,75	61 740,97		80 670,17
Sous-Total	76 173,37	189 945,75	127 727,08		13 954,70
TOTAL III	76 173,37	189 945,75	127 727,08		13 954,70
TOTAL I + II + III	36 660 047,45	92 378 104,08	105 526 719,28		49 808 662,65

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

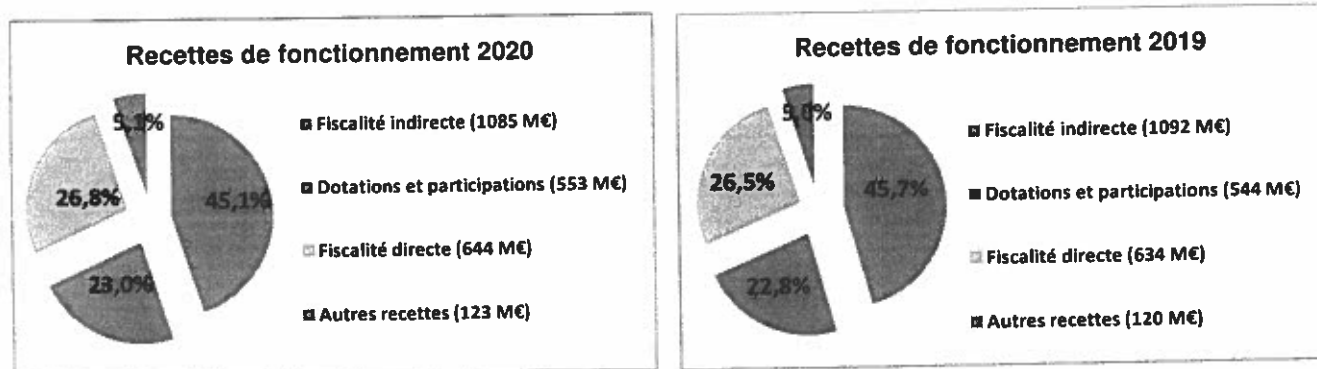
### INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

L'année 2020 a été marquée par une crise mondiale tant économique que sanitaire. A l'échelle départementale, l'ensemble des moyens financiers et humains ont été déployés pour soutenir les provençaux tant sur le plan sanitaire (distribution de masque, de gel hydro alcoolique, mise en place de centres de vaccination...) qu'économique avec un soutien fort apporté aux entreprises partenaires du CD13, au monde du sport, de la culture...

Pour autant, l'Assemblée tient ses engagements en n'augmentant pas les impôts et en restant un acteur incontournable en matière d'investissement local pour l'aménagement et l'équipement du territoire.

#### **Les recettes de fonctionnement : 2.404 M€<sup>1</sup> (+0,6 %)**



NB : hors cessions et provisions.

- la fiscalité directe 643,7 M€ (+1,6%)

Les recettes de fiscalité directe sont en progression de 10,1 M€ sur l'exercice. Le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est stable à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (401,8 M€), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui progresse de 1,2 M€ à 135,3 M€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (9,3 M€). Les rôles supplémentaires des différentes taxes se sont élevés à 1,8 M€ (-1,7 M€).

- la fiscalité indirecte : 1.084,7 M€ (-0,7%)

Le produit fiscal indirect 2020 est en baisse de 0,7% (-7,3 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (450,6 M€), en baisse de 2,1% (-9,8 M€) ou encore de la taxe d'aménagement (TA) pour un montant de 11,5 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (369,1 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (230,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (21,1 M€). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 1,5 M€. Concernant les DMTO, malgré un effondrement du produit lors du premier confinement, le résultat de l'année 2020 peut être considéré comme satisfaisant. La chute de 2,1% est très proche de la constatation nationale (-1,8%). Au-delà des DMTO, certains postes de fiscalité indirecte (TA, TCFE) semblent eux aussi affectés par la crise sanitaire.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 552,7 M€ (+1,7%)

Cette rubrique, composée de crédits d'Etat ou de la CNSA, progresse de 9,1 M€ (+1,7%). Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2020 représente 300,4 M€. Celui-ci est en baisse de 1,2 M€ (-0,4%). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€. La dotation de compensation péréquée (DCP) est de 20,6 M€, en progression de 7,2% (+1,4 M€). En revanche, les allocations compensatrices de fiscalité directe, qui s'élèvent à 11,1 M€, sont en retrait de 1 M€ (-8,4%). De même, la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO est elle aussi en baisse (9,4 M€ ; -3,2 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est relativement stable (1,1 M€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente. Parmi les ressources exceptionnelles en provenance du budget de l'Etat, il convient de citer deux éléments complémentaires. Un versement de 3,4 M€ représente la contribution de l'Etat à la charge de 13 M€ assumée par le Département lors de l'achat de masques pendant la crise sanitaire. Une somme de 0,8 M€ correspond à la part du Département sur le fonds de stabilisation de 115 M€.

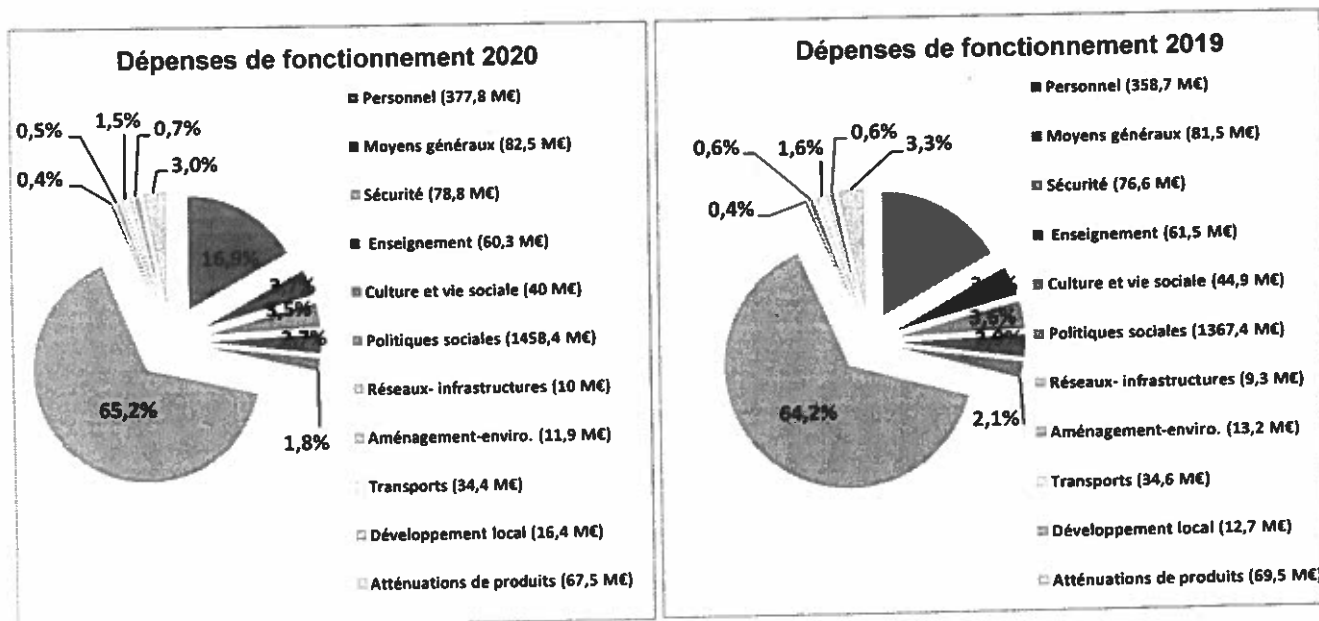
<sup>1</sup> Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et reprises de provisions.

Ce fonds vise en à accompagner les départements qui connaissent des difficultés particulières en raison de la dynamique des allocations individuelles de solidarité (AIS). Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (41 M€), tous deux gelés entre 2019 et 2020. Le Département est également attributaire d'une compensation de 15 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), chiffre proche de celui de 2018, en hausse de 13,2% (+1,7 M€). Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 100 M€ (+7,5%).

- les autres produits : 123 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 101,8 M€. Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

### Les dépenses de fonctionnement : 2.238 M€<sup>2</sup> (+5,1%)



- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.458,4 M€

La progression de ces dépenses est de 6,7% en 2020, soit une hausse de 91 M€ et près de 83% de la croissance des charges. Les charges des AIS passent de 748,7 M€ à 794 M€ (+45,4 M€), soit une croissance de 6,1%. En moyenne, sur la période 2012-2020, la progression des AIS aura été de 3,9% l'an. Les allocations du RSA augmentent de 7,2% en 2020 (506,3 M€), pour une moyenne de +3,6%. Les dépenses d'APA représentent 175,3 M€ et progressent de 3% (effet bénéficiaires et tarifs) contre une moyenne annuelle 2012-2020 de 2,3%. Enfin, la PCH atteint 112,4 M€ et continue de connaître une forte croissance (+6%). Pour mémoire la moyenne sur la période de référence est de +9,6% l'an pour la PCH. Au-delà des aspects AIS, les politiques des personnes du bel âge et des personnes handicapées, majoritairement de l'hébergement, représentent près de 320,9 M€, en croissance de 3,7% (+11,4 M€). La politique d'insertion concerne aussi les contrats aidés ou actions de formation pour 42,9 M€. Le Département veille également sur les séniors, 13 maisons du bel âge (MBA) ont vu le jour en 2020. Désormais, 35 MBA sont ouvertes et un dispositif itinérant permet d'irriguer certains secteurs plus difficiles d'accès. Pour la seule année 2020, la fréquentation a été de 51.811 visiteurs (pour 14.366 usagers inscrits), 52.622 actions ont été menées (sorties, activités, aide administrative, prévention). Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (230,6 M€ hors assistants familiaux) est encore en 2020 aussi dynamique qu'en 2019 (+14,5%/+29,2 M€), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 19,8 M€.

<sup>2</sup> Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

- la sécurité : 78,8 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers (+2,8%/+2,2 M€). Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (65,7 M€ ; +2,8%/+1,8 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

- les transports : 34,4 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,8 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,4 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collèges : 60,3 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. Il a pour objectif, sur la période 2017 - 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain. Le coût du programme est évalué à 2,5 milliards d'euros, dont près de la moitié en fonctionnement. Lors de la rentrée 2020/2021, un kit de fournitures scolaires a été remis à l'ensemble des 102.000 élèves des 188 collèges publics et privés sous contrat que compte le Département.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 40 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la réalisation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence avec plus de 1.000 événements et 2 millions de participants. En 2020, malgré la crise de Covid-19, le Département a maintenu une grande partie de ces financements afin de soutenir l'ensemble des partenaires dans un secteur déjà éprouvé par le désengagement de l'Etat. Toutefois, le budget investi en 2020 est en retrait de près de 4,9 M€ dans ces domaines (-11%).

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 38,4 M€

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 9,7 M€ de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (6,3 M€) et du tourisme (5,5 M€) pèsent pour 11,8 M€. Enfin, les autres actions (16,9 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville. Cette rubrique est en progression de près de 9% (+3,1 M€).

- Les dépenses de moyens généraux : 533,8 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation.

- les charges de personnel : 377,8 M€

Les dépenses de personnel progressent de 19,2 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP et l'accord PPCR, mais également par la prise en charge des emplois aidés et le renforcement des équipes de terrain (maisons du bel âge, services sanitaires et sociaux...). La collectivité a également fait le choix de soutenir son personnel au travers de différentes mesures lors de la crise sanitaire (versement d'une prime Covid-19, maintien des tickets restaurants...). Cet effort a représenté 4,8 M€, soit 25% de la hausse.

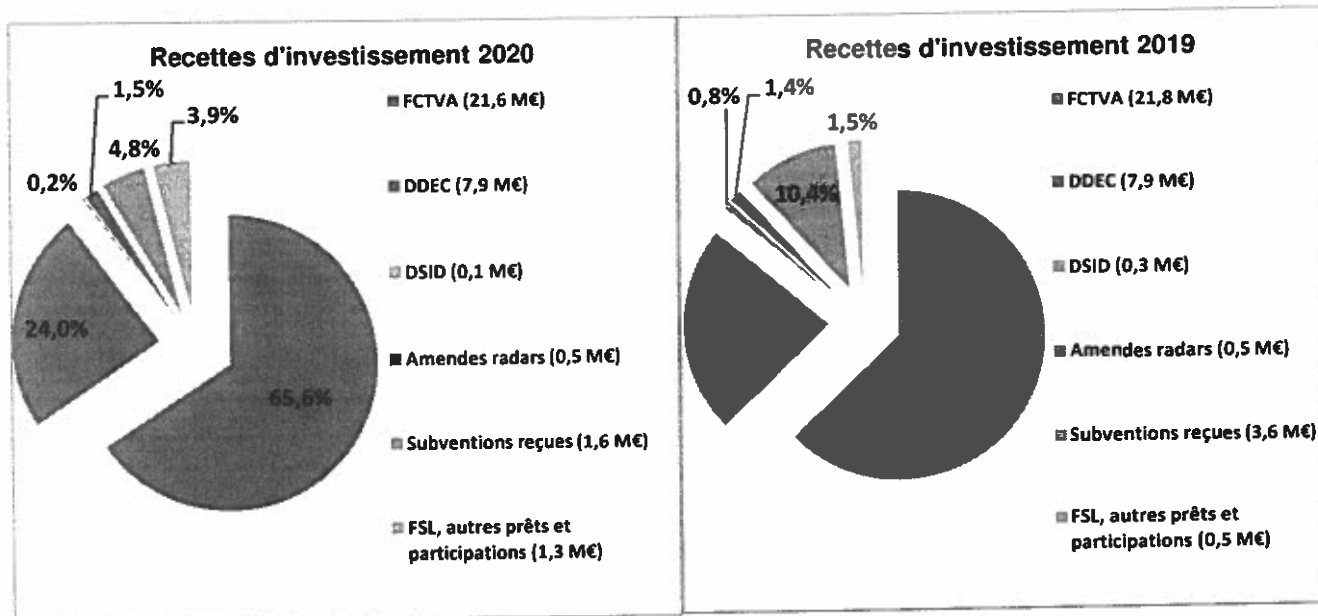
- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 156 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...).

Les intérêts d'emprunt de la dette (14,4 M€), malgré une hausse des encours, ont été contenus (+0,3%). Les autres moyens (68,1 M€) sont en hausse de 0,9 M€ en 2020 (+1,4%). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (28,4 M€), l'informatique (12,9 M€), des frais de communication et de protocole (3,5 M€). Du fait d'une activité réduite sur certains plans, le Département a ainsi maîtrisé les dépenses de moyens généraux en 2020.

Enfin, il convient de préciser que dans le contexte sanitaire et économique très compliqué de 2020, le Département a su maintenir l'ensemble de ses missions malgré différents épisodes de confinement. La solidarité envers l'ensemble des habitants des Bouches-du-Rhône a été garantie. Un budget de fonctionnement de plus de 65 M€ a été consacré aux seules dépenses de crise.

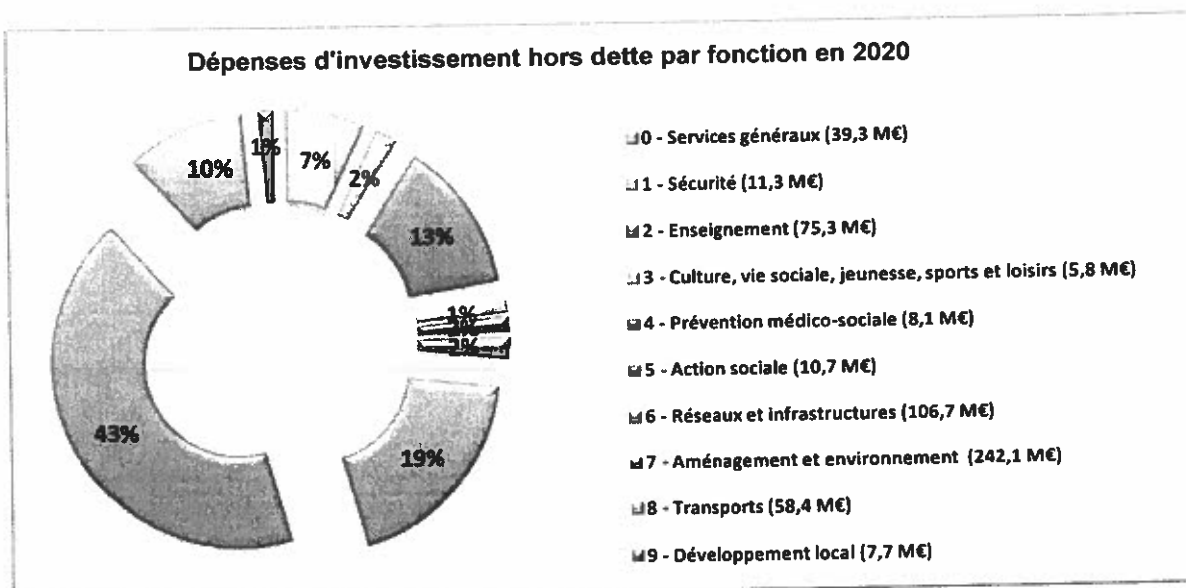
## Les recettes d'investissement : 33 M€ (-4,6%)



En 2020 le FCTVA est en légère diminution. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite ; elle est gelée depuis plusieurs années désormais. Le produit lié aux radars automatiques est relativement constant avec 0,5 M€ de dotation reçue. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été réformée en 2019. Les nouvelles règles de fonctionnement conduisent dans un premier temps à une rétractation du produit reçu. Une montée en puissance devrait intervenir en 2021, d'autant plus que des crédits exceptionnels ont été mis en place dans le cadre du plan de relance Etat. Les subventions reçues sont en retrait en particulier dans les domaines de la culture, de l'éducation et des routes. Là aussi, les ressources sont conditionnées à la réalisation de travaux.

## Les investissements : 565,4 M€

La section d'investissement s'élève à 637,2 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 565,4 M€, soit une augmentation de près de 7,6% (39,9 M€). Les subventions d'équipement affichent une augmentation de 4,7%, représentant 380,3 M€ et 67,3% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 180,8 M€ (32%).



### **Les équilibres financiers du Département**

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 173,3 M€ en 2020, en recul par rapport à l'exercice antérieur. Les dépenses obligatoires d'aide sociale représentent 87% de la hausse des charges sur cet exercice (+104,5 M€ toutes opérations incluses). Côté recettes, la baisse des DMTO (-10 M€) n'a fait qu'accentuer une situation financière déjà compliquée par la crise. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 71,7 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 101,6 M€, soit près de 18% du financement des dépenses d'investissement. L'endettement au 1er janvier 2021 représentait 1.409,6 M€ (dont une avance temporaire sur DMTO de 22,3 M€). Selon les derniers chiffres fournis par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), la solvabilité (encours de dette/épargne brute) des départements de plus d'un million d'habitants ressort à 5,1 ans en 2020. Les données relatives au Département sont de 5,9 ans, soit légèrement au-dessus de la moyenne.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt trois juillet à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Nouriati DJAMBAE.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Laurence ANGELETTI à M. Cyrille BLINT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Gérard GAZAY à Mme Judith DOSSEMONT, M. Eric LE DISSES à M. Henri PONS, M. Arnaud MERCIER à Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, M. Benoît PAYAN à M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN à M. Richard MALLIE, Mme Josette SPORTIELLO à M. Anthony KREHMEIER.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du  
Département le 23 juillet 2021, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

**Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente,  
Madame VASSAL ayant quitté la séance,**

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal  
arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

**Budget principal :**

o Investissement	-195 129 661,02 €
o Fonctionnement	+237 085 850,63 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 <sup>1</sup>	
+41 956 189,61 €	

---

<sup>1</sup> Après reprise des résultats antérieurs. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 13

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Vassal".

Martine VASSAL

**POUR COPIE CONFORME**

Pour la directrice des assemblées  
et par délégation

**Sylvie LEROY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sylvie Leroy".

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du  
Département le 23 juillet 2021, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

**Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente,  
Madame VASSAL ayant quitté la séance,**

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- o couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 144 124 491,69 € à l'article 1 068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- o résultat d'investissement 2020 à reporter en 2021 (001 dépenses) : 195 129 661,02 € ;
- o résultat de fonctionnement 2020 à reporter en 2021 (002 recettes) : 92 961 358,94 €.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 13

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Vassal".

Martine VASSAL

**POUR COPIE CONFORME**  
Pour la directrice des assemblées  
et par délégation  
**Sylvie LEROY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sylvie Leroy".

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt trois juillet à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

**Absent(s) :**

Mme Nouriati DJAMBAE.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Laurence ANGELETTI à M. Cyrille BLINT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Gérard GAZAY à Mme Judith DOSSEMONT, M. Eric LE DISSES à M. Henri PONS, M. Arnaud MERCIER à Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, M. Benoît PAYAN à M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN à M. Richard MALLIE, Mme Josette SPORTIELLO à M. Anthony KREHMEIER.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 23 JUILLET 2021**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte Administratif pour l'exercice 2020 - Budget principal.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du  
Département le 23 juillet 2021, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

**Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente,  
Madame VASSAL ayant quitté la séance,**

A décidé :

de pratiquer suite à la cession du bien « immeuble La Garenne à Aubagne » en décembre 2019, une reprise sur amortissement de 714,52 € concernant la dotation pratiquée à tort en 2020, par une opération d'ordre non budgétaire constatant le débit du 281313 « amortissement des bâtiments sociaux et médico-sociaux » et le crédit du 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », conformément aux détails fournis dans le rapport de présentation.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 13

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1  
Mme Martine VASSAL.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Vassal".

Martine VASSAL

POUR COPIE CONFORME  
Pour la directrice des assemblées  
et par délégation  
Sylvie LEROY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sylvie Leroy".